

2026

Pacte régional pour la sécurité des soignants

**Plan d'actions pour renforcer la sécurité des
soignants en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

L'édito de Jacques Witkowski



JACQUES WITKOWSKI
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte
d'Azur

Chaque jour, partout dans notre région, les professionnels de santé accueillent, soignent et accompagnent nos concitoyens. Ils interviennent souvent dans des situations d'urgence, d'inquiétude ou de vulnérabilité. Cette mission essentielle ne peut s'exercer sereinement si la violence s'invite dans cette relation entre le professionnel de santé et le patient.

Les agressions, les menaces ou les intimidations visant les professionnels de santé ne sont pas acceptables : elles vont à l'encontre même de ce qu'est une relation de soins et de confiance.

Face à cette réalité, nous avons fait le choix d'agir ensemble. La Préfecture, l'Agence régionale de santé et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont construit pour la première fois un plan d'action commun qui mobilise également les forces de sécurité, les collectivités, les établissements de santé, les professionnels libéraux et leurs représentants. Notre ambition est claire : renforcer la prévention, mieux accompagner les victimes, faciliter le signalement des violences et déployer des solutions concrètes sur l'ensemble du territoire régional.

L'édito de Yann Bubien



YANN BUBIEN

Directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

Personne ne rêve de devenir soignant pour être confronté à la violence. Pourtant, de nombreux professionnels de santé demeurent victimes de situations d'agressivité, d'insultes, de menaces verbales et, parfois, de violences physiques. Toutes ces situations sont inacceptables. Elles marquent durablement les professionnels, voire remettent en doute leur capacité et leur engagement à exercer le métier qu'ils ont choisi.

Nous ne pouvons nous y résigner.

Nous devons trouver des solutions collectives pour protéger nos soignants, faire renaitre les vocations, pour garantir l'accès aux soins partout sur notre territoire. C'est pourquoi à l'ARS nous travaillons depuis près d'un an maintenant avec la Préfecture de région, les Préfectures de départements et la Région Provence-Alpes Côte d'Azur à un pacte régional ambitieux dédié à la sécurité des soignants.

Notre ambition est simple : mieux protéger, mieux prévenir, mieux accompagner. Cela passera par des investissements concrets, à l'hôpital ou dans nos maisons et centres de santé, par la mise en place de dispositifs d'alerte, d'actions de formation, d'accompagnement renforcé des victimes et surtout par une mobilisation collective de tous les acteurs concernés.

Souvenons-nous : les professionnels de santé nous sauvent la vie.

Protéger leur santé, c'est protéger celle de tous les habitants de notre région.

L'édito de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Les professionnels de santé doivent pouvoir exercer leur métier dans des conditions de sécurité adaptées. Aujourd'hui, les situations d'agressivité, de menaces ou de violences auxquelles certains sont confrontés fragilisent soignants, et par extension, l'accès aux soins pour les habitants.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 671 signalements ont été déclarés en 2024 à l'Observatoire national des violences en santé, un chiffre qui reste partiel puisque de nombreux faits ne sont pas signalés.

Face à ce constat, la Préfecture, l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Sud s'associent dans le cadre d'un pacte régional pour la sécurité des soignants. Une démarche commune pour mieux prévenir les violences, renforcer la protection des professionnels, accompagner les victimes et organiser une réponse coordonnée des pouvoirs publics.

Par le déploiement d'un plan de formation auprès des étudiants des filières sanitaires et sociales, ou encore la sécurisation des Maisons régionales de santé, la Région prend toute sa part dans cette action commune, pour contribuer ainsi à un environnement plus serein pour les soignants.

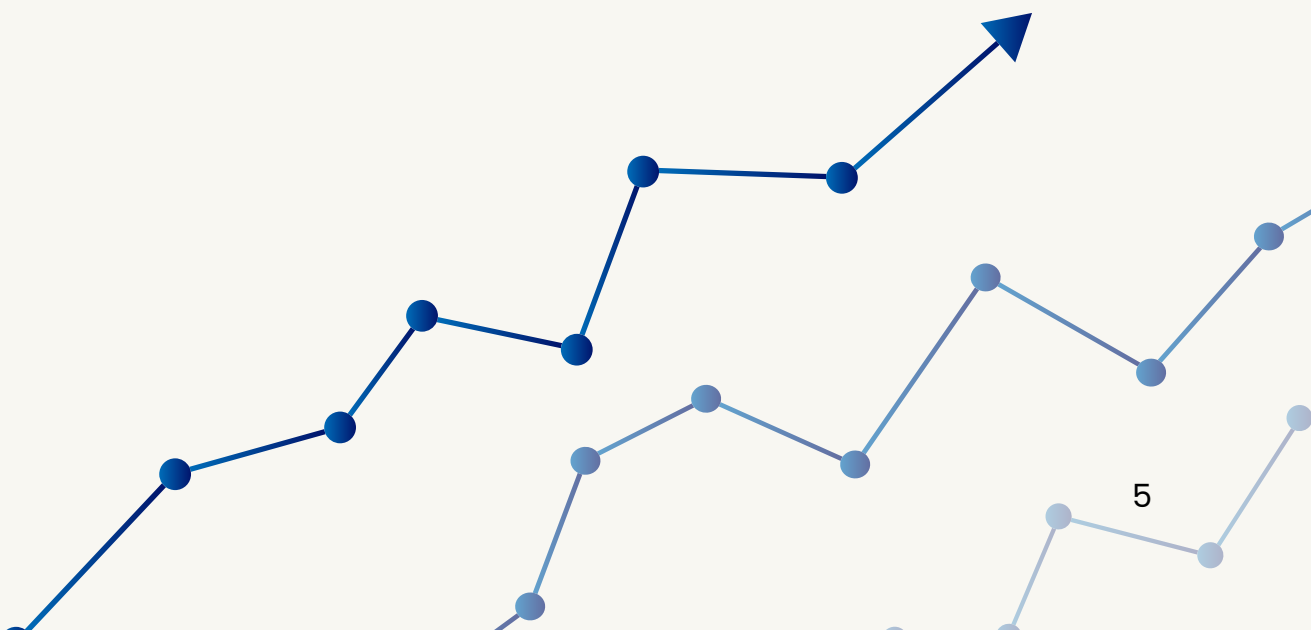
La Région Sud

Chaque année, un nombre important d'actes de violences à l'encontre des professionnels de santé est recensé. Au niveau national, près de 21 000 signalements ont été déclarés à l'Observatoire national des violences en santé (ONVS) en 2024, dont 1 671 pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En parallèle, les signalements aux Ordres professionnels sont encore faibles, mais en hausse : 212 déclarations ont été effectuées auprès du Conseil régional de l'Ordre des médecins en 2023 (en hausse de 58% par rapport à 2022), dont 168 pour le seul département des Bouches-du-Rhône.

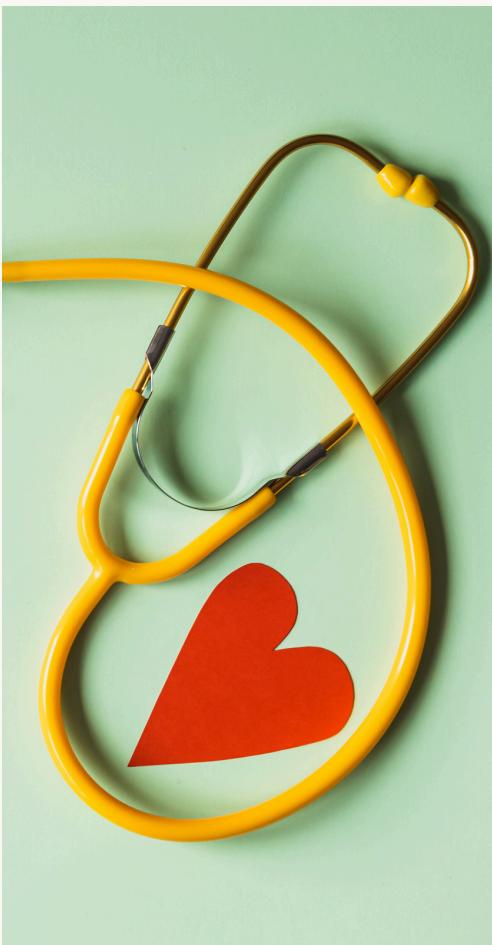
On estime également que seules 30% des agressions feraient l'objet d'un dépôt de plainte.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme partout en France, ces violences fragilisent non seulement les professionnels qui en sont victimes mais également l'accès aux soins et l'attractivité des métiers de la santé. Les chiffres connus demeurent par ailleurs largement sous-estimés, de nombreux incidents n'étant jamais signalés ou faisant rarement l'objet d'un dépôt de plainte.



Introduction

Depuis plusieurs années, l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagne les établissements de santé dans le renforcement de leur sécurité grâce à des investissements dédiés à la protection des locaux, des personnels et des patients. Au total, plus de 30 millions d'euros ont été alloués par l'ARS aux hôpitaux de la région, permettant de déployer de nombreux dispositifs de sécurisation.



Aujourd'hui, la Préfecture, l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région franchissent une nouvelle étape. Pour la première fois à l'échelle régionale, une stratégie globale de sécurisation est déployée au bénéfice de l'ensemble des professionnels de santé, quel que soit leur mode d'exercice : hôpital, maison de santé, centre de santé, cabinet libéral, pharmacie ou activité à domicile.

Articulé autour de six axes stratégiques, ce plan régional vise **à mieux prévenir les violences, renforcer la protection des professionnels, accompagner les victimes et garantir une réponse rapide et coordonnée des pouvoirs publics.**

Des actions nationales structurantes

À la suite des recommandations de la mission sur les violences à l'encontre des professionnels de santé, un plan interministériel pour la sécurité des professionnels de santé a été présenté en juin 2023. En 2025, la loi dite PRADAL a été adoptée, permettant de renforcer les sanctions en cas de violences auprès de tous les personnels de santé, de créer un délit d'outrage spécifique et de faciliter le dépôt de plainte (via l'employeur, l'ordre, l'UIRPS ou via une domiciliation professionnelle et non personnelle).

1. "Zéro impunité"

Aucune agression, aucune menace, aucun acte d'intimidation envers un professionnel de santé ne doit rester sans réponse.

Les protocoles départementaux, déclinant l'accord national de 2011 entre le ministère de la Justice, de l'Intérieur et de la Santé, seront remis à jour et renforcés.

Il s'agira, en particulier via les préfetures, les forces de l'ordre, l'ARS et les Ordres, de mettre en œuvre :

- un **numéro dédié** entre les professionnels de santé et les forces de l'ordre ;
- un **réfèrent pour les professionnels de santé** au sein des forces de l'ordre ;
- un **coupe-file** pour faciliter le dépôt de plainte ;
- un **comité annuel** de revue des signalements permettant d'ajuster les actions à mettre en œuvre sur le terrain.

Ces protocoles seront étendus à tous les professionnels de santé, qu'ils exercent en ville ou en établissement de santé.



2. Mieux sécuriser nos établissements de santé

Les hôpitaux restent particulièrement exposés aux tensions et aux violences.

L'ARS poursuit l'accompagnement des hôpitaux dans la mise en œuvre de leurs plans de sécurisation, avec une enveloppe annuelle de 3 millions d'euros dédiée à l'adaptation et la sécurisation des locaux (dispositifs d'alertes, vidéo-surveillance, protection des bâtiments et des accès, contrôle des accès...) ainsi qu'à l'acquisition d'équipements individuels. En accord avec les fédérations hospitalières de la région, il est convenu de cibler prioritairement les établissements qui ont été confrontés à des actes de violence au cours de l'année précédente.

L'ARS et les préfetures s'assureront auprès des établissements de santé de la région qu'ils disposent bien de circuits de signalement et d'intervention rapide des forces de l'ordre.

Une réflexion est également engagée pour mieux informer les usagers sur les délais d'attente aux urgences, afin de prévenir certaines situations de tension.

Depuis 2017, plus de 30 millions d'euros ont été consacrés par l'ARS au renforcement de la sécurisation des établissements de santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 2026, l'ARS accompagnera les établissements de santé à hauteur de 3 millions d'euros.

3. Mieux sécuriser nos maisons et centres de santé

Parce qu'elles constituent aujourd'hui l'un des piliers de l'accès aux soins de proximité, les maisons et centres de santé doivent offrir aux professionnels comme aux patients un environnement sécurisé.

L'ARS fera de la sécurisation des locaux un critère prioritaire dans sa politique de soutien à l'investissement. Les projets de construction ou de réhabilitation de maisons et centres de santé devront ainsi intégrer dès leur conception des dispositifs adaptés aux enjeux de sécurité comme : contrôle des accès, visiophonie, ouverture à distance, sécurisation des parkings et des abords, protection des espaces d'accueil, dispositifs d'alerte discrets dans les cabinets ou encore aménagement des espaces d'attente pour prévenir les situations de tension.

Aux côtés de l'ARS, la Région, dans le cadre du Kit de lutte contre les déserts médicaux, apportera un soutien financier à l'installation d'équipements de sécurité (bouton d'alerte, système de vidéoprotection), à hauteur de 50% des dépenses éligibles. Dans le cadre de son plan « Région Sud, la région sûre », la Région pourra également mettre à disposition des dispositifs de sécurité et de prévention qu'elle finance : accueil et accompagnement des victimes d'infractions pénales, Bornes d'Appel d'Urgence (BAU).



4. Mieux accompagner les professionnels libéraux et isolés

Les professionnels exerçant en cabinet, en pharmacie ou à domicile peuvent être confrontés à des situations d'isolement particulièrement sensibles.

Pour renforcer leur sécurité, le plan prévoit :

- l'expérimentation de dispositifs d'alerte connectés pour les interventions au domicile dans des zones identifiées comme prioritaires ;
- un accompagnement renforcé des victimes dans leurs démarches de signalement. La Région viendra en appui pour faciliter et accompagner les dépôts de plaintes et soutenir les victimes, grâce au réseau d'associations d'aide aux victimes d'infraction pénale qu'elle soutient sur l'ensemble du territoire régional ;
- un dispositif de soutien à la création de guichets de garde pourra être envisagé pour des pharmacies qui n'en disposent pas et qui ouvrent sur des horaires de nuit. Des officines qui ne disposeraient pas de mesures de sécurité suffisantes pourront également être intégrées à l'expérimentation du dispositif d'alerte connecté.



5. Former les professionnels et sensibiliser aux mesures de prévention

Savoir identifier une situation à risque, désamorcer une montée en tension, réagir face à une agression ou connaître les démarches à entreprendre après un incident : la sécurisation des soignants doit désormais faire partie intégrante des maquettes de formation initiale et des programmes de formation continue.

En lien avec les facultés de médecine, d'odontologie et de pharmacie de Marseille et de Nice, l'ARS engagera un travail de sensibilisation afin d'intégrer davantage les enjeux de sécurité des professionnels dans les parcours de formation des futurs soignants.

Dans le cadre de ses compétences en matière d'autorisation et de financement des formations sanitaires et sociales, représentant près d'une cinquantaine d'instituts et 86 sites de formation, soit 19 000 étudiants, la Région déploiera un plan de formation à destination des équipes pédagogiques et des étudiants, afin de les préparer aux situations de violence et d'agressivité.

Le plan prévoit également de renforcer l'accès à la formation continue pour les professionnels déjà en exercice. Si certaines formations existent aujourd'hui pour les médecins, elles demeurent encore insuffisamment connues et peu accessibles à l'ensemble des acteurs du système de santé. Pour ce faire, l'ARS propose de lancer un appel d'offre pour financer des organismes de formation en capacité de former un volume important de professionnels de santé.



6. Responsabiliser la population et mieux informer les professionnels de santé

Afin de prévenir les violences et incivilités à l'encontre des soignants, une campagne d'information et de sensibilisation à destination du grand public sera diffusée, en concertation avec les représentants des professionnels de santé.

Cette campagne vise à rappeler les principes de respect et de confiance indispensables à la relation de soin, tout en sensibilisant aux conséquences des comportements violents ou agressifs envers les professionnels de santé. Elle sera diffusée dans les structures d'exercice coordonné, dans les hôpitaux et les pharmacies dans les prochaines semaines.



En synthèse

	Actions
Zéro impunité	Numéro dédié professionnels de santé – forces de l'ordre pour conseil et gestion des situations non-urgentes
	Coupe-file et accompagnement aux dépôts de plainte des professionnels de santé
	Actualisation des protocoles départementaux pour renforcer la sécurité des soignants
	Mise en place d'un comité annuel de suivi et de revue des signalements
Pour les établissements de santé	Mobilisation d'une enveloppe annuelle de l'ARS pour accompagner les établissements ayant été confrontés à des actes de violences, installation de bornes d'appel d'urgence
	Mise en place de circuits rapides d'intervention des forces de l'ordre
Pour les maisons et les centres de santé	Financement d'investissements des maisons et centres de santé : sécurisation des accès des espaces d'accueils et des locaux dans les zones les plus exposées, installation de bornes d'appels d'urgence, vidéo-surveillance...
Pour les professionnels libéraux isolés	Expérimentation d'un dispositif d'alerte connecté pour les professionnels de santé particulièrement exposés
	Soutien à la création de guichets de garde pour les pharmacies effectuant une permanence dans des zones considérées « à risque »
Pour la formation des professionnels de santé	Mise en place d'une mallette pédagogique à destination des professionnels de santé
	Déploiement d'un plan de formation à destination des facultés de médecine, de pharmacie et d'odontologie ainsi que des instituts de formation sanitaire et sociale
	Appel d'offres formations à destination des personnels de santé
Communication	Lancement d'une campagne de communication grand public

VOS CONTACTS PRESSE

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
ars-paca-communication@ars.sante.fr
Tél. : 04 13 55 83 70

Préfecture des Bouches-du-Rhône
pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Hortense PENARD – hpenard@maregionsud.fr – 06 98 21 01 89